

L'an deux mil dix-neuf, le dix du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/12/2019

Présents : 13

Maryse Duval, Bruno Biard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, Séverine Ricius, Denis Decaux, Ginette Lannel, Charles-Henri Ricard, Alain Goubert, Christine Dieutre, François Durieu, Etienne Lurois, Philippe Duval.

Absents/excusés : 01

Michel Lahaye (qui a donné pouvoir à Maryse Duval)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Ricard Charles-Henri

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2019 a été lu et approuvé.

**DÉLIBÉRATION du 10/12/2019 - N°56**

**DON DU COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-SAIRE**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte un chèque de 1000€ représentant un acompte versé suite à une dette de 3 500€ du Comité des fêtes envers la commune ; il reste un solde dû de 2500€ à cette date.*

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION du 10/12/2019 - N°57**

**SDE 76 - AVANT-PROJETS PROGRAMME 2019 D'ÉCLAIRAGE PUBLIC  
Route de la Croix des Mazis, Rue du Moulin, Rue de la Gare**

Madame le maire présente les chiffrages concernant le remplacement des lanternes, sous forme de tableau présentés ci-dessous :

1<sup>ère</sup> proposition :

**Commune de SAINT-SAIRE**

Avant-projets Programme 2019 d'Eclairage Public

**Route de la Croix Mazis + Rue du Moulin + Rue de la Gare**

32 x Kit Led pour lanterne "Flyer" sur lanterne existante

5 x remplacement lanterne existante "Nemo" par lanterne "Shuffle" Led

	Taux de subvention	Montant travaux HT	Subvention SDE 76	Participation Mairie
Matériel Eclairage Public	65 et 80%	24 590,50 €	18 848,72 €	5 741,78 €
FCTVA		4 918,10 €		4 918,10 €
		<b>29 508,60 €</b>	<b>18 848,72 €</b>	<b>10 659,88 €</b>

dont : 4 918,10 €  
FCTVA récupérable

2<sup>ème</sup> proposition :

**Commune de SAINT-SAIRE**

Avant-projets Programme 2019 d'Eclairage Public

**Route de la Croix Mazis**

12 x Kit Led pour lanterne "Flyer" sur lanterne existante

3 x remplacement lanterne existante "Nemo" par lanterne "Shuffle" Led

	Taux de subvention	Montant travaux HT	Subvention SDE 76	Participation Mairie	
Matériel Eclairage Public	65 et 80%	10 651,46 €	8 140,35 €	2 511,11 €	
FCTVA		2 130,29 €		2 130,29 €	
		<b>12 781,75 €</b>	<b>8 140,35 €</b>	<b>4 641,40 €</b>	dont : 2 130,29 € FCTVA récupérable

**Rue du Moulin**

10 x Kit Led pour lanterne "Flyer" sur lanterne existante

	Taux de subvention	Montant travaux HT	Subvention SDE 76	Participation Mairie	
Matériel Eclairage Public	65 et 80%	6 516,30 €	4 932,87 €	1 583,43 €	
FCTVA		1 303,26 €		1 303,26 €	
		<b>7 819,56 €</b>	<b>4 932,87 €</b>	<b>2 886,69 €</b>	dont : 1 303,26 € FCTVA récupérable

**Rue de la Gare**

10 x Kit Led pour lanterne "Flyer" sur lanterne existante

2 x remplacement lanterne existante "Nemo" par lanterne "Shuffle" Led

	Taux de subvention	Montant travaux HT	Subvention SDE 76	Participation Mairie	
Matériel Eclairage Public	65 et 80%	8 474,34 €	6 459,04 €	2 015,30 €	
FCTVA		1 694,87 €		1 694,87 €	
		<b>10 169,21 €</b>	<b>6 459,04 €</b>	<b>3 710,17 €</b>	dont : 1 694,87 € FCTVA récupérable

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :**

- d'adopter la première proposition de l'avant-projet de l'éclairage public soit pour les 3 voies. Ces travaux ne concerneront qu'une partie de la Route de la Croix des Mazis, de la Rue du Moulin et de la Rue de la gare.
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 10 659.88€ dont 4 918.10€ de TVA récupérable.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION du 10/12/2019 - N°58**

**CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES-EFFACEMENT DE LA DETTE  
Jugement du 21 juin 2019**

Considérant la transmission par le Trésorier des dossiers qui doivent faire l'objet d'une délibération pour créances éteintes ; en effet le jugement intervenu à l'issue de la procédure a pour effet d'éteindre juridiquement la créance concernée suite à la validation des mesures

imposées concernant la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 21 juin 2019. Nous sommes dans l'obligation d'effacer la dette de Mme BOULLE Audrey. Ces créances portent sur des produits dont il n'a pu être effectué le recouvrement en raison de l'insolvabilité du débiteur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **n'approuve pas cet effacement mais se voit dans l'obligation de le voter puisqu'il n'a pas le choix**
- **efface la dette de 3 298 € par un mandatement au compte 6542, selon la liste des dettes à effacer suivant validation définitive des mesures de la Commission de surendettement arrêtée au 21/06/2019**

Votants : 14

Pour : 8

Contre : 6

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION du 10/12/2019 - N°59**

**Indemnités du receveur municipal  
Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnités**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

- **Décide à l'unanimité de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil**
- **Décide d'attribuer (par 12 voix pour et 2 voix contre) l'indemnité de conseil à hauteur de 50% soit 181.72€ et de confection des documents budgétaires soit 30.49€, pour l'année 2019 à Monsieur le trésorier de Neufchâtel pour le(s) motif(s) suivant(s) :**

**Le conseil Municipal est conscient du travail effectué, mais doit encore gérer les comptes de la commune avec prudence.**

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Tableau de suivi des subventions
- Défense Incendie
- Compte rendu de la séance au Tribunal
- Organisation pour la préparation et la distribution des colis de fin d'année
- Marché de Noël : Vendredi 13 décembre 2019
- Coffre à poubelle abimé à La Croix des Cloutiers
- Déchet sauvage Route de la Rosière
- Elections Municipales 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.